

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MISSION PERMANENTE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
A GENEVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
البعثة الدائمة لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية في جنيف

شرف - اخاء - عدالة

Honneur-Fraternité-Justice

**61^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES**

DECLARATION DE :

**S.E.M. HAMADI OULD MEIMOU
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME, A LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE ET A L'INSERTION**

GENEVE, LE 15 MARS 2005

Monsieur le Président,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse au nom du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie à votre auguste Commission à laquelle mon pays accorde un grand intérêt.

Permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour vous adresser les chaleureuses félicitations de ma Délégation pour votre élection à la Présidence de la présente session et vous souhaiter plein succès dans votre noble et délicate mission. Dans ce cadre, vous pourrez compter sur l'engagement et le soutien de la Délégation mauritanienne.

Je suis persuadé, que sous votre conduite, les travaux de la 61^{ème} session contribueront efficacement à la promotion et au respect des valeurs universelles des droits de l'homme.

Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi rendre hommage à l'Ambassadeur Mike Smith, Président de la 60^{ème} Session et aux membres du Bureau sortant pour la qualité du travail accompli durant la dernière session.

Mes félicitations vont également à Mme Louise Arbour, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et à tous ses collaborateurs pour leurs efforts méritoires.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

La promotion et la protection des droits de l'homme constituent un objectif commun à l'ensemble des Membres de la société internationale et l'expression de valeurs universellement partagées.

Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales est clairement énoncé dans la Charte des Nations Unies comme obligation pour chaque Etat membre.

Cet impératif a été réitéré et approfondi tant sur le plan normatif qu'effectif durant les soixante dernières années.

Dans ce cadre, la Commission des droits de l'homme – qualifiée à juste titre de "conscience du monde" – a joué un rôle remarquable qu'il convient de rappeler au moment où sa réforme est envisagée.

Cette éventualité s'inscrit certes dans le cadre du réexamen général des mécanismes des Nations Unies toutefois elle doit être appréhendée avec prudence, objectivité et sans précipitation.

La réforme n'est pas une fin en soi et ce qui compte, avant tout, c'est d'aboutir aux fins définies par la Charte des Nations Unies et développées au fil des ans par cet auguste Organe et d'autres mécanismes compétents.

Aujourd'hui, un consensus existe sur l'importance des droits de l'homme et le caractère prioritaire de leur réalisation. Les efforts de la Communauté internationale doivent être davantage axés sur les voies et moyens d'éliminer les obstacles qui entravent cette mise en œuvre tant au plan interne qu'au niveau international.

Au plan interne, les droits de l'homme ne peuvent s'épanouir que dans une société démocratique fondée sur la primauté du droit.

Au niveau international, il est indispensable de garantir la paix et la sécurité et d'instaurer un environnement économique propice au développement des pays du Sud.

Dans cet ordre d'idées, le règlement de la question de Palestine demeure la clef de voûte de l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. A ce titre, les derniers développements sont porteurs d'espoirs. Les élections palestiniennes ont été l'occasion pour le peuple palestinien de réaffirmer de nouveau son désir sincère de parvenir à la paix et le sommet de Charm El-Cheikh a été l'occasion pour les deux parties, palestinienne et israélienne, de s'engager à relancer le processus de paix .

Il incombe à la Communauté internationale d'accompagner ce processus et de l'appuyer fortement en vue d'amener les deux parties à parvenir à une solution juste garantissant au peuple palestinien le recouvrement de ses droits légitimes, en particulier l'établissement d'un Etat indépendant avec pour capitale la ville sainte d'Al Qods Echerif, conformément à la légalité internationale et au principe de la terre contre la paix.

L'instauration de conditions propices au développement économique et social contribuera quant à elle à l'élimination des menaces d'ordre économique et social qui pèsent sur la paix et, partant, à l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libérés de la crainte et de la misère.

Cet idéal a été proclamé comme "la plus haute aspiration de l'homme", il y a plus de cinquante ans, mais il reste encore à atteindre malgré les progrès scientifiques et techniques formidables accomplis par l'humanité.

Les Chefs d'Etat du monde entier se sont engagés en 2000 à le réaliser avant 2015 mais au rythme actuel il est clair que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints.

Par conséquent il est plus impérieux d'accorder la priorité et d'allouer les ressources nécessaires à la réalisation de ces Objectifs qu'à la refonte des mécanismes existants ou à l'élaboration de nouveaux rapports.

Il n'y a pas de manière plus efficace d'asseoir la justice tant au niveau interne qu'international et de tarir les sources d'instabilité, y compris le terrorisme, que d'éradiquer la pauvreté et de mettre en œuvre les autres Objectifs du Millénaire.

Le terrorisme en particulier se nourrit essentiellement du désespoir, de la précarité et de la pauvreté et c'est à ces causes qu'il convient de s'attaquer afin de bannir toutes les formes de violence.

Mon pays condamne fermement le terrorisme et tout recours à la violence, y compris comme mode d'accès au pouvoir, conformément à la doctrine de l'Union africaine et se réjouit du large consensus établi autour de cette vision.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Partie aux principaux instruments régionaux et internationaux de droits de l'homme, la Mauritanie s'est engagée résolument sous la conduite clairvoyante du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, dans une dynamique de rénovation politique, économique, sociale et culturelle.

Malgré les nombreux défis à relever, en particulier ceux découlant du niveau de développement, cette dynamique a eu un impact considérable sur tous les aspects de la vie des citoyens et permis une amélioration significative de leurs conditions de vie dans tous les domaines grâce, notamment, à la généralisation des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et l'eau potable.

L'attachement aux valeurs de droits de l'homme est au cœur de toutes les activités gouvernementales et se reflète à travers les principaux axes de la Politique suivie par le Gouvernement :

- ✓ la promotion et la consolidation de l'Etat de droit ;
- ✓ la mise en œuvre d'un Plan national de promotion et de protection des droits de l'homme ;
- ✓ la promotion et la vulgarisation des droits de la femme ;
- ✓ la protection de l'enfance ;
- ✓ l'accroissement du rôle de la société civile ;
- ✓ la Déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance dont les volets essentiels sont la saine gestion des affaires publiques et le respect des droits de la personne ;
- ✓ l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Par ailleurs des réformes majeures relatives à l'administration de la justice, au système éducatif, au système électoral, au financement des partis politiques et à l'assainissement de l'Etat civil ont été mises en œuvre.

A titre d'exemple, le droit à l'enseignement primaire a été rendu obligatoire pour tous les enfants âgés de six à quatorze ans.

L'analphabétisme a notablement reculé et, compte tenu des répercussions négatives de ce fléau sur la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que sur le développement économique et social de façon générale, une vaste campagne visant son éradication totale dans un proche avenir a été lancée sur l'ensemble du territoire national.

En optant pour cette orientation stratégique, notre pays fait sienne la vision selon laquelle la dignité et la liberté de l'homme ainsi que l'égalité et la justice sociale ne peuvent être atteints ni préservés sans l'éradication totale de l'ignorance et de l'analphabétisme.

La mise en œuvre de cette Stratégie de lutte contre l'analphabétisme se déroule suivant une approche participative qui offre aux populations concernées et aux organisations de la société civile un rôle fondamental de supervision et de suivi. Toutes les forces vives de la société sont mobilisées autour de ce programme dont l'enjeu et l'importance sont essentiels pour le développement économique et social.

Ce faisant, elle s'inspire de l'expérience tirée du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont les résultats satisfaisants ont été reconnus et salués par l'ensemble de nos Partenaires au développement.

Ce Cadre stratégique a été conçu et guidé par le fait que la pauvreté est un défi qui se pose à l'ensemble de la société et dont l'éradication exige la mobilisation, dans un climat de liberté, de toutes les forces vives.

La loi d'orientation par laquelle il a été adopté fixe trois axes majeurs : Eradiquer la pauvreté, renforcer les capacités nationales et promouvoir la bonne gouvernance.

Le climat de paix sociale et les opportunités de développement socio-économique favorisent le succès de ces politiques et permettent de consolider les acquis politiques et sociaux.

Ainsi les fondements de l'Etat de droit sont constamment renforcés et les conditions de vie des populations améliorées.

Dans ce cadre, mon pays a ratifié en 2004 les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Protocole additionnel portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ce faisant le Gouvernement mauritanien témoigne son engagement résolu à promouvoir et enraciner les droits de l'homme et la culture démocratique.

Tout récemment, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord historique par lequel le salaire minimum garanti a été multiplié par trois.

Le pluralisme intégral, introduit par la Constitution de juillet 1991, est désormais enraciné dans le paysage politique. Plus d'une vingtaine de partis politiques de sensibilités diverses, des dizaines de journaux indépendants et des centaines d'associations investissent l'espace d'expression et de participation. Le peuple est la source de tous les pouvoirs et le suffrage universel, exprimé lors d'élections périodiques, libres et transparentes, est l'unique moyen d'investir ceux-ci.

Ces progrès politiques sociaux et économiques sont accompagnés d'un renouveau culturel sans précédent impulsé par une campagne visant à promouvoir l'acquisition des connaissances et du savoir, l'institution du Prix Chinguitt destiné à encourager la recherche et la publication, la création d'un Fonds national en faveur de la promotion du livre et de la lecture ainsi que la construction de plus de mille bibliothèques à travers le pays.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Ces efforts prennent donc en charge les droits de l'homme dans leur diversité et leur complémentarité et visent aussi bien à consolider la primauté du droit qu'à assurer la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

Le Gouvernement entend consolider l'ensemble de ces acquis. Il continuera en particulier à faire appel à la coopération technique du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dont je salue l'expertise et le dévouement.

Le processus participatif retenu comme démarche d'élaboration du Plan national d'action de promotion et de protection des droits de l'homme a contribué à favoriser le consensus autour du document final qui définit la Stratégie de mise en œuvre des droits de l'homme en Mauritanie.

Ce Plan est par ailleurs l'une des principales composantes du Programme national de Bonne Gouvernance par lequel le Gouvernement s'attelle à enraciner et approfondir une véritable culture de droits de l'homme.

Cet effort est complété et sous-tendu par les actions culturelles et socio-économiques visant à répondre aux besoins de tous les citoyens. Toutes ces politiques participent d'une même volonté et visent un seul objectif: Promouvoir et protéger les droits de l'homme dans leur intégralité. Mon Gouvernement est déterminé à persévérer dans cette voie et à accomplir sans cesse de nouveaux progrès dans ce domaine.

Je vous remercie.